

# Les devoirs à l'école



## **Loi:**

- Depuis 1956, les devoirs écrits sont interdits à la maison.
  - Car la présence d'un adulte aidant ou de bonnes conditions de travail ne sont pas toujours présentes. Cela ne ferait qu'augmenter l'écart entre les élèves.
- Les études dirigées de 30 minutes doivent être régulièrement organisées à l'école.
- Les devoirs oraux (apprentissage, relecture...) sont autorisés.

## **Une demande des familles:**

- Beaucoup souhaitent des devoirs écrits pour faire réviser leur enfant.
- Pour eux, le travail écrit les prépare au collège.
- C'est le moyen de revenir de manière décrochée sur le travail de la classe.

## **Des aides:**

- Il est nécessaire de donner une méthodologie aux élèves, de manière explicite en classe.
- Au collège, il existe le dispositif « devoirs faits ».
- Il existe des associations de parents et d'aide aux devoirs (PEEP, FCPE, UNAAPE).